

## COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

-----  
Extrait du registre des délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du vendredi 18 octobre 2024 à 18h15  
-----

Présidence : Monsieur Patrice VERGRIETE  
Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît CUVILLIER  
Nombre de conseillers en exercice : 61  
Date de convocation de séance : 11 octobre 2024

**Habitat, Hébergement, rénovation urbaine et politique foncière**

**TETEGHEM - COUDEKERQUE VILLAGE - Rue Albert Camus - Voirie - Lancement de la procédure de transfert d'office.**

Madame Virginie VARLET

Expose aux membres du Conseil que, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur la commune de TÊTEGHEM – COUDEKERQUE-VILLAGE, la Communauté Urbaine de Dunkerque doit engager de nouveaux aménagements de voirie sur des parcelles privées rue Albert Camus, en nature de trottoir ouvert à la circulation et entretenu par la Communauté urbaine de Dunkerque.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'engager une procédure de transfert d'office, sans indemnité, dans le domaine public communautaire des parcelles nommées ci-dessous, dans la mesure où elles correspondent à une emprise ouverte à la circulation publique dans un ensemble d'habitations et forme une partie intégrante de la chaussée, conformément à l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme.

Les parcelles ci-dessous sont concernées et représentées sur des plans en annexe de la présente délibération :

Rue	Parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	Usage
Albert Camus	AB n°451p	Env. 11 m <sup>2</sup>	Trottoir/Espace vert
Albert Camus	AB n°450p	Env. 6 m <sup>2</sup>	Trottoir/Espace vert

Vu le Code de la voirie routière et plus particulièrement ses articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à 9,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 318-3 et R 318-10,

Vu l'avis de la commission "Aménagement du territoire et transition écologique".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de lancer la procédure de transfert d'office dans le domaine public communautaire des parcelles susmentionnées, en application de l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme.

APPROUVE le projet d'enquête annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document inhérent à la procédure.

Fait et délibéré à Dunkerque, le 18 octobre 2024

Transmise en Sous-Préfecture le 23 octobre 2024  
Identifiant de télétransmission: 059-245900428-20241018-209494-DE-1-1

Publiée le 23/10/2024

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le 22/10/2024  
**Antoine OLIVEZ**

Directeur Général Adjoint  
En charge des Ressources

